

Mémoire sur le projet de loi S-5

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

David T. Sweanor, J.D.
Professeur auxiliaire, Faculté de droit, Université d'Ottawa
Centre de droit, politique et éthique de la santé, Université d'Ottawa
Chargé de cours et professeur honoraire (consultant), université de Nottingham
Conseiller juridique, Association pour les droits des non-fumeurs (de 1983 à 2005)
Récipiendaire du prix de philanthrope par excellence (Ottawa, 2016)

dsweanor@sympatico.ca
dsweanor@uottawa.ca
613 799-0665

Je participe activement depuis plus de 30 ans, au Canada et à l'échelle mondiale, aux efforts visant à réduire le bilan, horrible et inutile, des décès causés par le tabagisme. Tout au long de ma carrière, j'ai été au premier rang des efforts qui ont valu au Canada le statut de chef de file mondial au chapitre du contrôle du tabac et j'ai appuyé activement les mesures de réduction des méfaits. J'ai publié de nombreux articles soumis à des comités de lecture, fait partie de nombreux comités d'experts, présenté des exposés à de nombreuses conférences nationales et internationales, témoigné devant un grand nombre d'assemblées législatives au Canada et à l'étranger (y compris aux deux chambres du Congrès des É.-U.), et été récompensé pour mon travail; je suis complètement autonome financièrement dans le cadre de mon engagement philanthropique personnel.

Cela me trouble que l'on m'ait refusé l'occasion de témoigner devant votre Comité, malgré de nombreuses tentatives de ma part. Je crois que je possède des connaissances et une expérience de grande valeur et j'aurais souhaité que l'on me donne la possibilité de parler et de répondre à des questions.

Vous trouverez ci-joint une analyse détaillée du projet de loi S-5. Je joins également des documents pertinents que j'ai publiés sur les mesures générales de réduction des méfaits du tabac et sur le besoin de repenser de manière rationnelle notre approche face à la nicotine. Une occasion unique de marquer l'histoire de la santé publique se présente à nous. En outre, vous trouverez ci-joint les statistiques actuelles sur le tabagisme au Canada, qui montrent que la diminution du tabagisme s'est accélérée et qu'elle coïncide avec une plus grande accessibilité de solutions de rechange pour les fumeurs.

Le principal problème concernant le bilan des décès causés par le tabagisme, connu depuis au moins les années 1970 grâce au travail du professeur Mike Russell, c'est que « les gens fument pour l'effet de la nicotine, mais meurent à cause du goudron » [TRADUCTION]. C'est l'inhalation des produits de combustion, et non de la nicotine, qui est la cause de l'épidémie

actuelle de 100 décès prématurés par jour au Canada. Il s'agit d'une épidémie complètement évitable, qu'on peut régler facilement, comme dans le cas des aiguilles souillées ainsi que des aliments et de l'eau impropres à la consommation, en changeant tout simplement le mode de consommation extrêmement nocif.

Nous avons connu beaucoup de succès dans le passé en matière de politiques visant à réduire les méfaits pour le public canadien. On peut penser à diverses initiatives, qu'il s'agisse de sécurité industrielle, de normes de préparation alimentaire, de production hygiénique de produits alimentaires, d'automobiles plus sécuritaires, de programmes d'échange de seringues, de gilets de sauvetage, de politiques en matière de déplacements aériens, de programmes sur la santé sexuelle, du passage à des produits de qualité pharmaceutique fondés sur les sciences au lieu de médicaments brevetés, du port du casque pour les motocyclistes, etc. La liste est longue. Toutefois, en ce qui concerne le tabagisme, la plus grande cause de décès évitables et l'épidémie de maladies causées presque exclusivement par un mode de consommation extrêmement nocif, on semble réticent à adopter des mesures rationnelles qui pourraient mener à l'une des plus grandes réussites en matière de santé publique au Canada. Comme je l'ai mentionné dans mon récent article (ci-joint) publié dans la *Revue de droit d'Ottawa*, il faut « repenser notre politique concernant la nicotine » afin de sauver la vie de centaines de milliers de Canadiens.

C'est une occasion qu'il ne faut pas rater. La science n'a pas seulement démontré à quel point les cigarettes sont mortelles et créent une dépendance, mais elle en a aussi expliqué les raisons. La technologie permet d'offrir aux Canadiens des produits beaucoup moins dangereux. Les forces du marché combinées à des mesures stratégiques facilitant l'évitement de la consommation par combustion, en plus des risques de responsabilité associés aux produits si on continue de vendre des cigarettes malgré l'offre de produits moins nocifs acceptables aux yeux des consommateurs, peuvent entraîner une transformation rapide du marché. On a rarement vu une telle occasion d'améliorer radicalement la santé d'un aussi grand nombre de Canadiens. Ces personnes font actuellement partie des plus défavorisées de notre pays et elles ont besoin de savoir que leur vie compte; elles font partie de notre tissu social, et on ne peut pas simplement les sacrifier sur l'autel d'une adhésion idéologique à une mentalité de type « cesse de fumer ou meurs » ou en raison d'une aversion pour le risque de la part de Canadiens occupant des postes de pouvoir. Les erreurs de deuxième type sont aussi mortelles que la cigarette.

À des fins de concision, et étant donné qu'une analyse plus détaillée du projet de loi est jointe à la présente, je ne ferai que souligner mes principales préoccupations :

- 1) Le projet de loi proposé met exagérément l'accent sur la réduction des risques potentiels associés aux solutions de rechange à la cigarette. Toute évaluation raisonnable des risques d'une intervention réglementaire visant à atteindre des objectifs en matière de santé doit aussi porter sur les avantages, comme les grandes améliorations potentielles pour la santé de millions de fumeurs dépendants de la nicotine qui risquent actuellement de mourir en raison d'un mode de consommation terriblement dangereux.

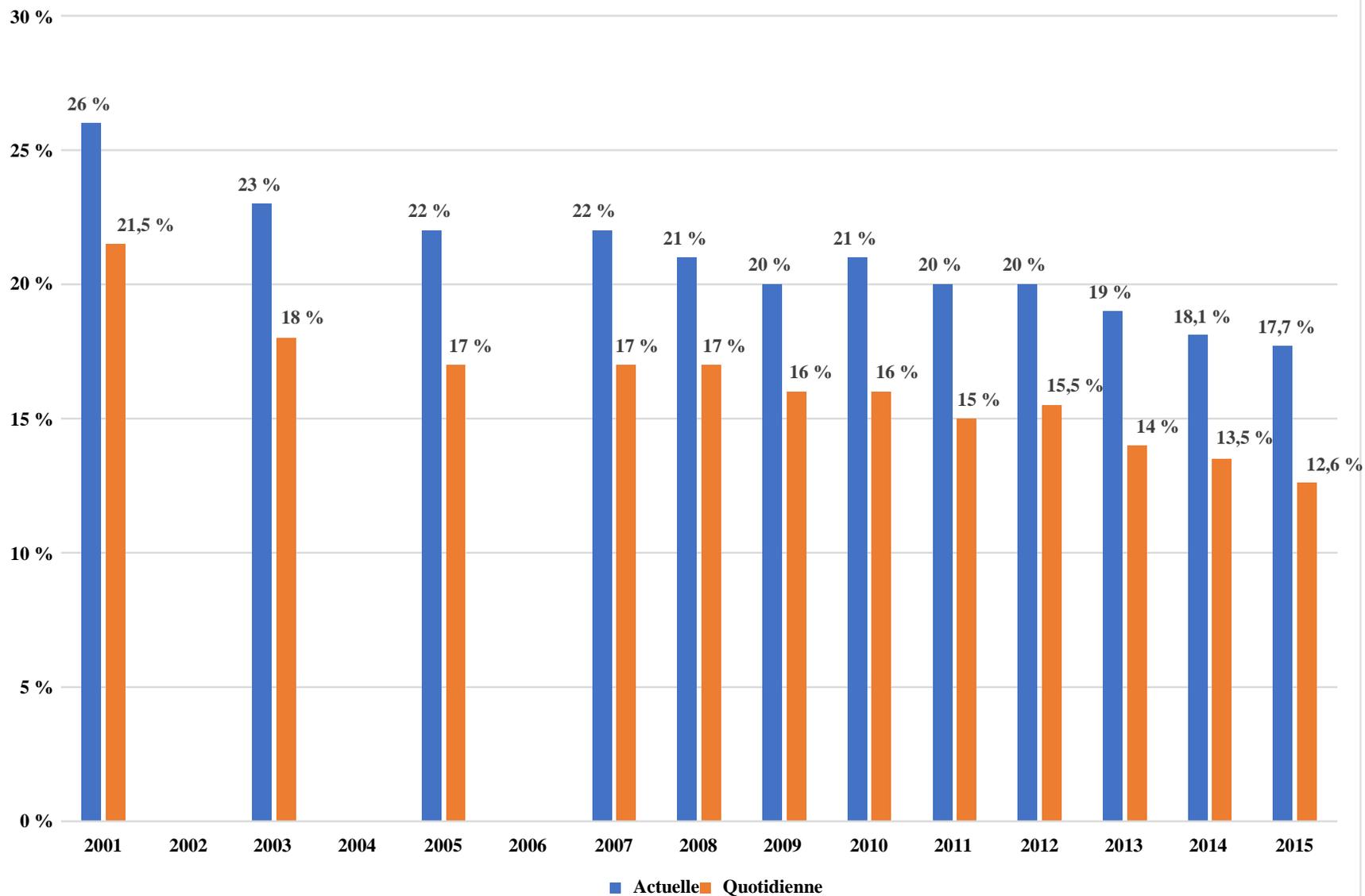
- 2) Une grande partie de l'opposition aux solutions de rechange moins risquées pour les fumeurs canadiens met l'accent sur les risques théoriques pour les jeunes, et non sur les risques très réels de décès pour les fumeurs si on ne leur donne pas les moyens de cesser de fumer. Comme l'illustrent les graphiques ci-joints sur les résultats du sondage auprès des Canadiens, jusqu'à présent, les données montrent que les taux de tabagisme — ainsi que les taux de tabagisme chez les jeunes — chutent encore plus rapidement depuis l'arrivée de solutions de rechange viables comme le vapotage. Les données probantes actuelles montrent que les jeunes essaient le plus souvent la cigarette électronique de façon occasionnelle, avec des produits sans nicotine. Comme le montre le dernier graphique, il n'y a pratiquement pas d'utilisateurs réguliers (c'est également vrai pour les autres groupes d'âge). Les données montrent également que la grande majorité des utilisateurs fréquents de la cigarette électronique chez les jeunes fument déjà la cigarette. Le fait que de jeunes fumeurs évitent les produits du tabac à inhalation par combustion et les remplacent par des produits de vapotage pourrait constituer un avantage important pour la santé publique. Ces données correspondent également à ce qui a été constaté jusqu'à présent dans des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Il est aussi important de souligner que le simple fait de dire qu'une saveur « peut être attrayante pour les enfants » ne veut pas dire qu'ils seront attirés par celle-ci; en l'absence de preuve contredisant les études actuelles qui montrent (sans grande surprise) que les jeunes ne cherchent pas à faire des choses qui confirment leur immaturité, il est mieux d'avoir recours à une surveillance après la commercialisation afin de gérer les conséquences imprévues associées à des mesures réalistes élaborées dans le but de sauver des vies.
- 3) Le projet de loi limite grandement la liberté d'expression en ce qui concerne les questions des risques relatifs. Cela présente deux énormes inconvénients, en plus de ceux, évidents, qui concernent la constitutionnalité et l'éthique. Premièrement, les gens ne peuvent prendre des décisions éclairées que dans la mesure où l'information à laquelle ils ont accès le leur permet. Il est tout simplement injuste d'empêcher les fumeurs d'avoir suffisamment d'informations leur permettant de faire un choix éclairé et d'ensuite les tenir responsables de mauvaises décisions personnelles leur causant des maladies et la mort. Les lois actuelles interdisent les communications commerciales trompeuses, et, au lieu de rejeter la communication de renseignements véridiques visant à informer les consommateurs « où qu'ils soient », nous devrions la favoriser. Ne limitez aucune forme de renseignements véridiques sur les risques relatifs. En imposant des limites sur les renseignements ou les documents, on fait fi de la diversité au sein de notre pays, des gens qui parlent différentes langues, qui ont différentes capacités de lecture et différentes sources de motivation personnelle. Mettre des barrières à l'information, c'est mettre des barrières à la santé. Deuxièmement, en tant que personne qui a joué un rôle clé dans un litige contre des fabricants de cigarettes, je peux affirmer que le fait de limiter les messages sur les risques relatifs met les fabricants de cigarettes à l'abri des poursuites liées à la responsabilité de ne pas avoir adéquatement informé les consommateurs des risques; ils peuvent simplement affirmer que la loi leur interdisait de le faire. J'ai participé à l'adoption de dispositions dans les lois canadiennes en 1988 pour empêcher que notre

loi accorde une telle immunité aux fabricants de cigarettes. Ne la leur accordez pas maintenant. Protégez la santé, et non les fabricants de cigarettes!

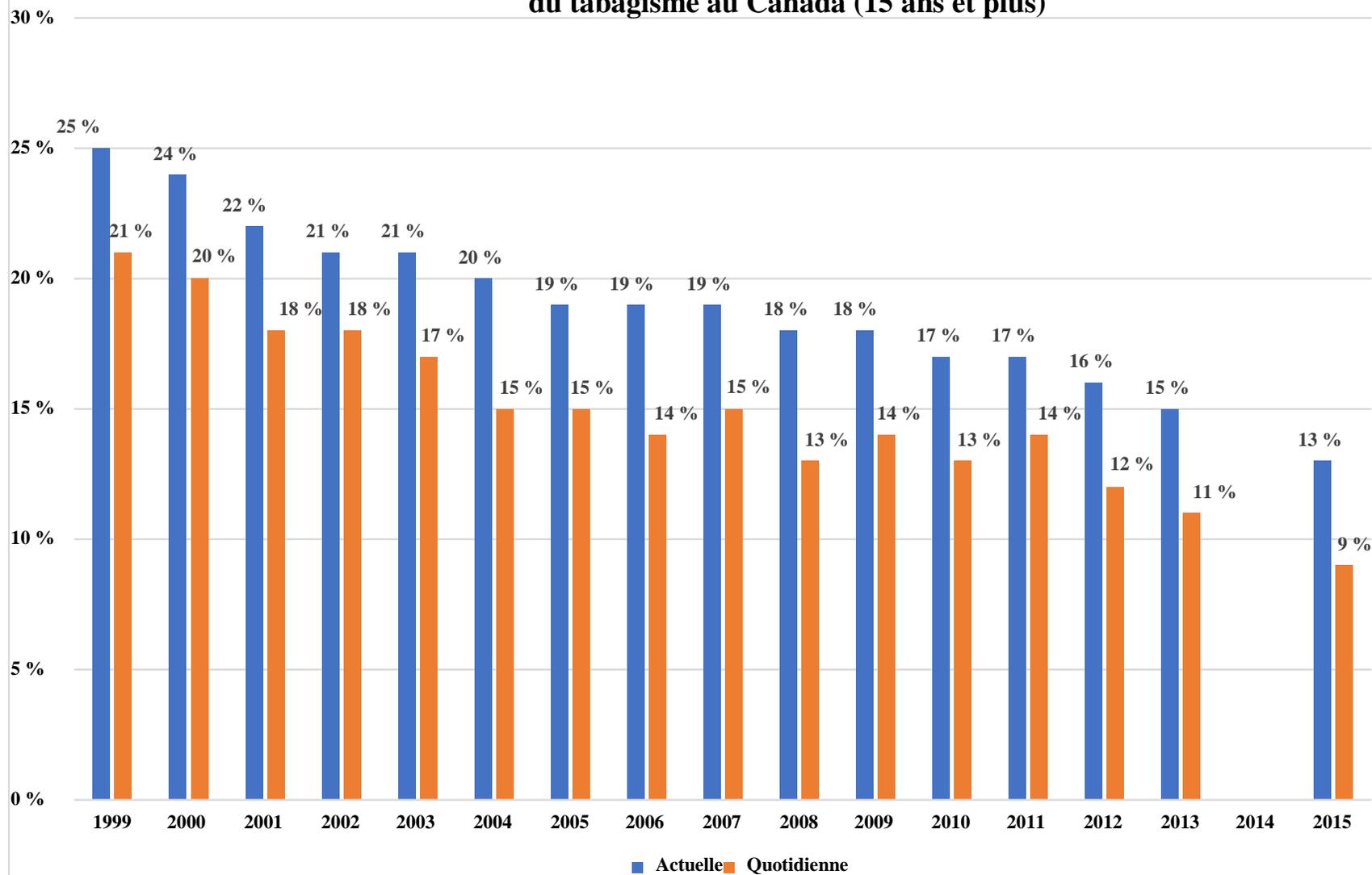
- 4) Laissons nos lois travailler avec les forces du marché pour en finir avec l'épidémie liée au tabagisme. Le marché, lorsqu'il est encadré adéquatement, peut être nettement plus efficace que les interventions du gouvernement. Nous l'avons constaté dans de nombreuses autres questions liées à la protection du consommateur. En fait, la principale cause de décès par cancer dans les années 1940, le cancer de l'estomac, a été éliminée en grande partie grâce aux forces du marché, qui ont favorisé l'arrivée de la réfrigération et, par conséquent, l'offre de choix préférés par les consommateurs. Nous pouvons le refaire, mais nous devons mettre l'accent sur le potentiel d'une percée rationnelle en matière de santé publique d'importance historique au lieu de protéger le statu quo de la cigarette en raison d'une réticence à offrir aux Canadiens des solutions de rechange qui peuvent leur sauver la vie. Comme cela a été le cas dans de nombreux autres dossiers, une fois que notre pays accueillera les solutions de rechange à la cigarette moins risquées plutôt que de les bloquer, le marché favorisera un passage rapide à un Canada sans fumée.
- 5) N'agissez pas comme si la question ne concernait que le vapotage. Il y a maintenant d'autres technologies offertes, comme les produits sans combustion, et de nombreux autres produits sont en cours d'élaboration. Il y a également de nombreuses formes de tabac sans fumée qui sont nettement moins nocives que la cigarette et qui, à certains endroits comme la Suède et la Norvège, se sont révélées être des solutions de rechange valables. Nous devons être ouverts à la possibilité d'offrir aux fumeurs un éventail de solutions de rechange aussi large que possible tout en leur permettant d'atteindre l'objectif en matière de santé publique, énoncé dans la [Charte d'Ottawa en matière de santé publique](#) de 1986, qui consiste à avoir davantage de maîtrise sur leur propre santé et des moyens de l'améliorer.

J'ai publié de nombreux autres articles sur le sujet, y compris dans des revues aussi prestigieuses que le *New England Journal of Medicine* et le *Journal of the American Medical Association*. Je serais très heureux de communiquer de plus amples renseignements à votre Comité, de rencontrer toute personne intéressée et de répondre à toute question afin de permettre aux Canadiens d'être en meilleure santé.

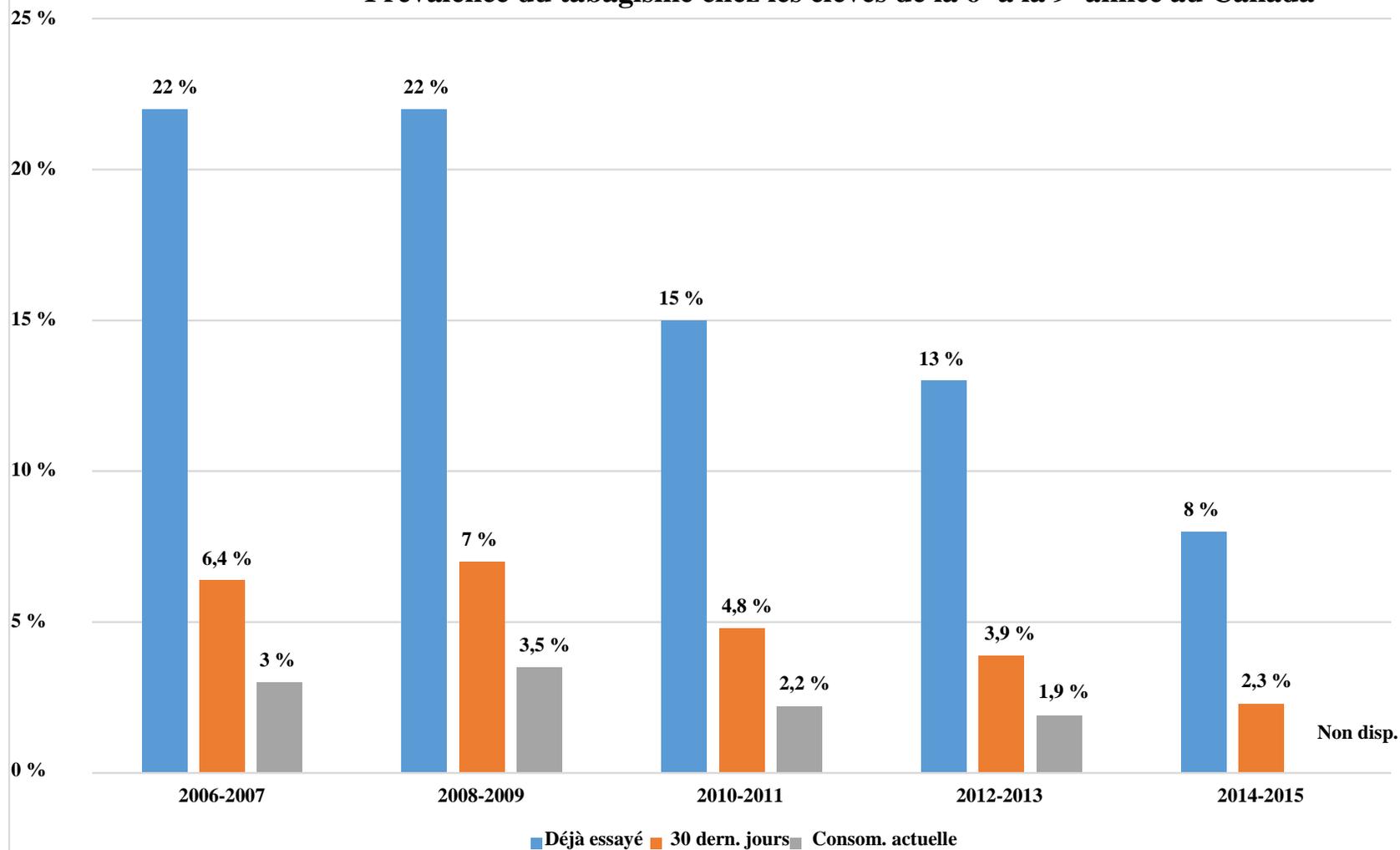
**Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes :
Prévalence actuelle (occasionnelle et quotidienne)
et quotidienne du tabagisme au Canada (12 ans et plus)**



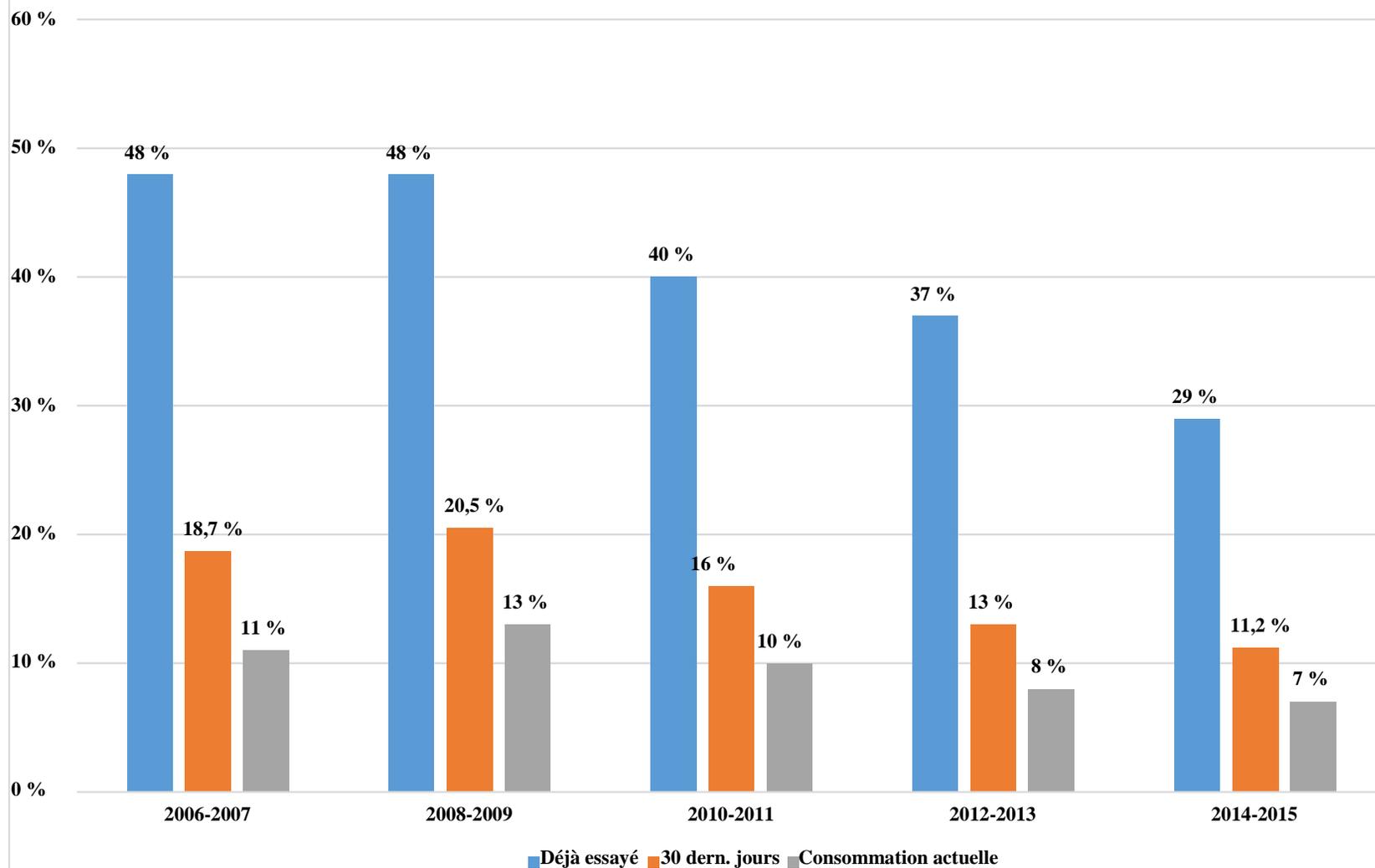
**Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (de 1999 à 2012) et
Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (de 2013 à 2015) :
Prévalence actuelle (occasionnelle et quotidienne) et quotidienne
du tabagisme au Canada (15 ans et plus)**



**Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (de 2006 à 2013) et
Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves (2014-2015) :
Prévalence du tabagisme chez les élèves de la 6^e à la 9^e année au Canada**



**Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (de 2006 à 2013) et
Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves (2014-2015) :
Prévalence du tabagisme chez les élèves de la 10^e à la 12^e année au Canada**



Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (2015) :
Consommation de cigarettes électroniques selon le groupe d'âge au Canada (pour les deux sexes) et répartie selon ceux qui ont déjà essayé, ceux qui ont fumé au cours des 30 derniers jours, les fumeurs occasionnels et les fumeurs quotidiens

